



Le Contaminant *Virtual*

Maintien de la vigilance à l'égard des maladies respiratoires sévères infectieuses Le 16 janvier 2020

CONTEXTE

Des virus causant des maladies respiratoires sévères infectieuses (MRSI) circulent toujours dans le monde (voir [liste](#)) : virus aviaire de l'influenza, MERS-CoV (pour *Middle East Respiratory Syndrome* causé par un coronavirus).

Les autorités chinoises rapportent une éclosion récente de pneumonies de cause inconnue à Wuhan, dans la province de Hubei. La plupart des cas sont des travailleurs ou des visiteurs réguliers d'un marché de fruits de mer. Un nouveau type de coronavirus a été identifié chez quelques cas. Les analyses effectuées ont exclu la grippe saisonnière et aviaire, l'adénovirus et les coronavirus responsables du SRAS et du MERS-CoV. Pour le moment, il n'y aurait pas eu de transmission à des contacts au travail, à la maison et en milieu de soins.

Ce dernier événement sert de prétexte au rappel des recommandations qui suivent.

RECOMMANDATIONS

En tout temps, il est essentiel d'appliquer les mesures pour prévenir la transmission des MRSI à l'égard de cas suspects, dès l'arrivée en milieu de soins.

1. Identifier les cas suspects

Utiliser les outils qui aident les usagers et le personnel à maintenir la vigilance et à identifier sans délai un cas suspect de MRSI : voir l'[affiche](#) et l'[outil de triage](#).

2. Appliquer les précautions appropriées sans délai

Isoler et appliquer les précautions contre la transmission par contact (incluant une protection oculaire) et par voie aérienne à l'égard de toute personne :

- avec fièvre et toux ayant une histoire de voyage dans un [pays visé par la surveillance accrue](#) pour les MRSI au cours des 14 derniers jours;
- OU
- ayant eu un contact avec une personne ayant une MRSI au cours des 14 derniers jours.

3. Procéder à l'évaluation clinique

Valider la symptomatologie et l'exposition.

Consulter un médecin microbiologiste-infectiologue ou la Direction de santé publique pour évaluer le risque.

Le [Guide des services du LSPQ](#) (Laboratoire de santé publique du Québec) précise les analyses à effectuer.

4. Signaler tout cas suspect de MRSI

Aviser la conseillère ou le conseiller en prévention et contrôle des infections de son installation.

Aviser la personne de garde en maladies infectieuses de la Direction de santé publique.

LIENS UTILES

[Conseils aux voyageurs](#)

[Site du MSSS sur les MRSI](#)

MODULE MALADIES INFECTIEUSES

Pour nous joindre par téléphone :
819 764-3264

Nicole Bouchard, poste 49405
Chantal Boulé, poste 49408
Nathalie Deshaies, poste 49410
Karine Deslongchamps, poste 49407
Isabelle Kirouac, poste 49406
Omobola Sobanjo, poste 49444

GARDE EN SANTÉ PUBLIQUE

Du lundi au vendredi, de 8 h à 16 heures,
composer le 819 764-3264, poste 49409
ou ligne sans frais : 1 855 -5161

En dehors des heures ouvrables (demander la personne de garde en santé publique), Hôpital de Rouyn-Noranda : **819 764-5131**

Un télécopieur, À L'USAGE EXCLUSIF DES MEMBRES DU MODULE MALADIES INFECTIEUSES, permet la déclaration des maladies à déclaration obligatoire en toute sécurité : **819 764-4537**

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue

Québec